

Image not found or type unknown



Usufruit et nu propriété

Par **ganesh**, le **27/02/2014** à **20:27**

Bonjour,

Nous avons fait donation de notre maison avec usufruit à notre fille unique (valeur de la maison 300000 euros et nos âges respectifs : 60 ans et 55 ans).

Que se passerait-il pour notre fille si nous vendions notre maison dans 10 ans ?

Vaut-il mieux pour elle que nous conservions la maison jusqu'à notre décès ?

Merci.

Par **domat**, le **28/02/2014** à **00:43**

bjr,

pour vendre il vous faudra l'accord de votre fille.

êtes-vous que vous avez donné l'usufruit à votre fille et non pas la nue-propriété ce qui est le schéma habituel.

cdt